

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mars à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué (convocation en date du 20 mars 2010) s'est réuni salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Nicole BETREMA, Ludovic BLIMER, Christine LE PESSEC, Dany D'AMICO, Eric DELVAUX (procuration de M. Fabien LUSSIEZ), Chantal DESVIGNES, Gilbert LAINE, Claude REGNIEZ, Michel POULAIN, Roland PONSOT, Carole PLACIDE.

Absents excusés :

M Fabien LUSSIEZ (procuration à M. Eric DELVAUX)

Absent :

M. Yannick LECLERC

Secrétaire de séance :

M. Jean SEURON

M. Stouzé, intervenant du service environnement de la CAPH devant présenter le point n°1 inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier exceptionnellement le déroulement de la séance, ceci pour ne pas mobiliser trop longtemps M.Stouzé.
Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur Olivier COLEAU, habitant de la Commune, assistant à la séance du Conseil municipal, demande à prendre la parole pour exposer le cas de sa maison rue de la Nation.

Monsieur le Maire lui répond que la parole lui sera donnée avant de passer à l'ordre du jour.

1- Plan Climat Territorial

Monsieur le Maire présente à l'assemblée M. Sébastien STOUZE, du Pôle Aménagement du territoire – service environnement à la CAPH.

Celui-ci présente un diaporama du « Plan Climat Territorial » mis en place par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la CAPH dont l'objectif est de lutter contre le changement climatique.

Ce plan, lancé en 2008, a fait l'objet d'une charte d'engagement signée en février 2010 et sera mis en œuvre pour une période de 4 ans (2010-2013).

Il a pour principe de fédérer des acteurs locaux sur un objectif commun à atteindre, celui de diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre et d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique.

Son contenu comprend des objectifs, un programme d'action et un suivi sur l'efficacité énergétique et la baisse de ces gaz pour atteindre les « 3 x 20% » en 2020 :

- 20% d'économies d'énergie
- 20% de réduction des GES
- 20% d'énergies renouvelables

L'engagement de la CAPH porte sur 5 grands axes stratégiques :

- Agir pour améliorer l'efficacité énergétique de l'intercommunalité, des communes et de l'habitat résidentiel
- Agir pour protéger et développer la biodiversité
- Agir pour favoriser une politique de transport et de déplacement axée sur l'éco et l'inter-mobilité
- Agir pour valoriser la consommation responsable
- Agir pour sensibiliser les habitants au changement climatique et à la maîtrise énergétique et aux solutions à apporter.

L'engagement des communes porterait sur leur implication dans les actions de la CAPH et dans des actions propres à la commune selon les thèmes retenus dans le programme d'action : gouvernance, consommation éco-responsable, aménagement, énergie, transport-mobilité, sensibilisation.

A la fin de l'exposé, plusieurs questions sont posées à M. Stouzé, qui y répond. Il insiste sur la nécessaire sensibilisation et la mobilisation de tous dès aujourd'hui, sans attendre la génération des écoliers.

Monsieur le Maire remercie M. Stouzé de son intervention de qualité.

Il fait part que, d'ores et déjà, la commune est sensibilisée par ce changement climatique et qu'elle œuvrera en ce sens.

Il souligne à ce sujet qu'un projet de rénovation et d'extension de l'école en Haute Qualité Environnementale est actuellement à l'étude.

M. Stouzé quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 février 2010.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu approuvé est soumis à la signature des membres présents.

M. Michel POULAIN quitte l'assemblée et donne procuration à Mme Dany D'AMICO

M. Roland PONSOT quitte l'assemblée et donne procuration à M. Gilbert LAINE.

Intervention de Monsieur COLEAU

Suite à la demande de M Olivier Coleau, habitant de la Commune, assistant à la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire accepte, à titre exceptionnel de laisser la parole à l'intéressé.

Monsieur Coleau explique à l'assemblée que sa maison nouvellement bâtie rue de la Nation n'est toujours pas raccordée aux réseaux publics de distribution (eau, gaz et électricité) alors que les travaux devaient être faits en 2009.

A sa demande d'obtenir un compteur chantier, il lui a été répondu que c'était illicite pour une maison individuelle.

Seul un compteur provisoire peut être installé pour un coût de 7.000€ environ.

En réponse, Monsieur le Maire fait part que la commune n'a pas, à ce jour, obtenu l'arrêté d'attribution de la subvention du Conseil Général concernant l'alimentation en électricité.

Pour bénéficier, le cas échéant, de cette subvention, la commune doit s'engager à ne pas entreprendre les travaux avant d'avoir reçu ledit arrêté.

Par conséquent les travaux ne peuvent actuellement être entrepris au risque de perdre le bénéfice de la subvention sollicitée qui d'ailleurs est substantielle (plusieurs dizaines de milliers d'Euros).

Par ailleurs, de renseignements pris auprès du Syndicat d'électrification, la commission d'octroi des subventions doit se réunir en juin prochain.

Monsieur le Maire précise de plus qu'il a par courrier, auquel il n'a encore obtenu aucune réponse écrite, demandé une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux.

Il lui a simplement été indiqué par oral qu'aucune dérogation ne lui serait donnée par écrit.

De toute évidence les travaux devraient être achevés en septembre 2010.

Une discussion s'ensuit au cours de laquelle Melle Desvignes propose, s'agissant d'une subvention du Conseil Général, de rencontrer M. Albert Despres, Conseiller général de notre canton, pour avis et appui de notre demande de dérogation.

Mme Placide propose la prise en charge du coût du compteur provisoire ; ce à quoi Mme D'Amico acquiesce.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher de M. le Conseiller général pour tenter de trouver une solution acceptable à ce problème pour lequel la Commune ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.

M. Coleau demande à être mis au courant, remercie l'assemblée et quitte la salle.

Reprise de l'ordre du jour

2- Dossier église

Monsieur le Maire rappelle le dossier de l'église, en partenariat avec la CAPH, pour sa mise en sécurité et sa réhabilitation.

Il évoque :

- la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qui avait été signée en 2007 avec la CAPH,
- la délibération de la même année qui avait arrêté :
 - les modalités du plan de financement
 - les termes de la convention
 - l'inscription de la dépense au budget communal
 - le remboursement à la CAPH de la part communale à taux zéro, sur une durée de 15 ans

Puis il fait part de son entretien le 02 mars 2010 avec les membres de la CAPH, concernant notamment la durée de remboursement de la part communale qui pourrait être portée à 20 ans au lieu de 15 ans prévus sur demande de la municipalité.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur le Président de la CAPH une dérogation aux délibérations prises, pour porter la durée de remboursement de la part communale à 20 ans au lieu de 15.

Poursuivant son propos sur ce dossier, Monsieur le Maire fait savoir que notre demande pourrait passer au prochain Conseil communautaire de fin mars 2010.

De plus il informe l'assemblée qu'il a pris un arrêté de péril et de fermeture de l'église à compter du 1^{er} avril 2010, et donne lecture des courriers qu'il a envoyés d'une part à M. Jouvenaux, curé de la paroisse St Joseph en Solesmois et d'autre part à La Voix du Nord.

Enfin Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 05 février 2010 pour la prise en charge des frais de restauration de la cloche et du cadran horaire de l'église.

Confirmation lui ayant été donnée par la CAPH que ces travaux seraient pris en compte dans la réhabilitation de l'église, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a aussitôt envoyé aux Ets Bodet.

Ceux-ci ayant réagi à ce courrier, Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'est engagé à demander à la CAPH que les dits travaux soient confiés à cette entreprise.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal prend acte des informations fournies par Monsieur le Maire et approuve la demande qui serait faite auprès de la CAPH concernant les Ets BODET.

3- Vente du presbytère

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu 2 propositions d'achat du presbytère à 180.000 euros net vendeur, et demande l'avis du conseil sur le montant de ces propositions.

Il précise qu'une de ces deux propositions émane d'un couple d'habitants la commune, à qui il souhaite donner la priorité.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord pour vendre le presbytère pour un montant de 180.000 euros - cent quatre vingt mille euros - net vendeur.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire, et l'acte de vente chez Maître Broquet, notaire à Bouchain

4- Rectificatif du montant de la cotisation à la SPA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de rectifier le montant de la cotisation à verser à la SPA, décidée lors du conseil municipal du 20 novembre 2009.

En effet à cette date, la population avesnoise s'élevait à 1349 habitants.

Or, ladite cotisation étant basée sur le nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année due, et le nombre des avesnois étant passé à 1355 au 01/01/2010, la cotisation s'élève donc à 663,95€ HT au lieu de 661,01€ HT (0,49€ x 1355)

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal valide cette modification ; la cotisation sera versée à la SPA pour un montant de 663,95€ HT au titre de l'année 2010.

5- Contrat Eclairage public

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le contrat avec la Société EITF étant arrivé à terme, 3 devis ont été demandés à des entreprises spécialisées pour son renouvellement.

LEFEVRE ELEC de Bouchain qui n'a pas répondu pour l'ensemble du réseau, mais au cas par cas.

EITF de Proville : 2.475,00€ HT par an pour 9 passages
19,00€ HT ou 35,00€ HT pour les interventions sur point lumineux durant le passage
150,00€ HT par armoire pour le contrôle de la conformité

SAIEE de Denain: 2.156,85€ HT par an pour 9 passages
18,84€ HT pour les points lumineux
32,84€ HT pour l'appareillage
94,05€ HT pour le contrôle de la conformité

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la société SAIEE de Denain, la moins disante, pour un contrat de 3 ans.

6- Avenant n°1 au marché public de l'E.N.P.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de JT.Bâtiment de Rieux-en-Cambrésis - entreprise titulaire du marché Lot n°1 pour la transformation d'un bâtiment communal en Espace Numérique de Proximité - d'un montant de 1.876,00€ HT soit 2.243,70€ TTC.

Celui-ci précise les éléments suivants : « Modification de la largeur de passage y compris dépose d'un fer (Récupération par nos soins), étaieement fourniture et pose d'un nouveau fer, démolition, enlèvement, frais de décharge. Démolition et rebouchage suite découverte d'une porte derrière l'ancienne isolation »

Sur demande de Monsieur le Maire, M. Blimer, Adjoint en charge des travaux, apporte les explications nécessaires quant à la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires d'un montant de 2.243,70€ TTC.

Les crédits nécessaires seront portés au Budget primitif 2010 Article 2135 Opération d'équipement n°25.

7- Rectificatif du montant de subvention pour le projet de l'école HQE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 février 2010 selon laquelle le Conseil municipal décidait de déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention dans le cadre du FDAN, à hauteur de 80% du montant de l'étude.

La demande a été faite le 12 février 2010, pour un montant de 80% du coût de l'étude soit 53.550,00€ HT.

Or il s'avère que la dite subvention ne peut être attribuée sur le coût total de l'étude, mais seulement sur les éléments de mission phases 1 et 2, sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la sélection de la maîtrise d'œuvre et sur l'assistance en phase ESQ, ce qui diminue fortement le montant de la subvention prévue.

La subvention, si elle est octroyée s'élèverait donc à 16.324€ au lieu de 42.840€.

Les 20% restant seront donc à la charge de la commune plus l'assistance, phases 4, 5, 6 et la mission de conduite des opérations, soit un total HT de 37.226,00€ ainsi que le montant de TVA de 10.495,80€.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte et accepte cette rectification.

La demande de subvention sera faite pour un montant de 16.324€.

La participation de la commune sera de 37.226,00€ plus 10.495,80€ de TVA.

Les crédits seront portés au Budget primitif 2010.

8- Activité équestre pour les enfants de l'école

Monsieur le Maire rappelle que les enfants des écoles bénéficiaient de cours de natation à la piscine d'Escaudain. La piscine étant fermée pour travaux, aucune activité sportive n'a été mise en place.

Il propose donc en contrepartie d'envisager un « cycle équitation » pour le dernier trimestre scolaire au centre équestre « La calèche avesnoise » d'Avesnes-le-Sec

Du 19 avril au 25 juin 2010, les 81 élèves des classes primaires bénéficieraient de 9 ½ journées d'équitation par classe, et les 55 élèves des classes maternelles bénéficieraient d' 1 journée d'initiation à l'équitation par classe.

Cela engendrerait un coût de 3.645€ pour les 3 classes primaires, et 300€ pour les 2 classes maternelles, soit un total de 3.945€.

Le matériel nécessaire est mis à la disposition par le centre équestre ; les enfants sont assurés et encadrés par des animateurs diplômés.

Sur demande de plusieurs conseillers, il est précisé que le coût de la piscine s'élevait en 2009 à 1833,33€ par trimestre.

Décision du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette activité au profit des enfants de l'école au centre équestre la calèche avesnoise pour le dernier trimestre de l'année scolaire 2009/2010, pour un montant total de 3.945€.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2010.

9- Ouverture d'une classe à la rentrée 2010

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale du Nord, en date du 22 février 2010, annonçant l'ouverture d'un poste à l'école primaire Louis Aragon pour la rentrée 2010.

Le Conseil municipal est heureux de cette ouverture de classe qui à l'évidence s'inscrit dans le cadre de l'évolution naturelle de la population.

Quelques travaux seront entrepris pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions. L'achat de mobilier et de matériel sera à prévoir, ainsi que l'emploi de personnel supplémentaire pour l'entretien. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

10- Livret d'éducation civique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un livret « A la découverte de ta commune... » qu'il a reçu des Editions Prost de Lyon.

Cette brochure, simple et agréable à lire, s'adresse aux élèves de CM1/CM2 et les sensibilise à plus de civisme.

Elle est présentée au coût de 2,50€ HT jusqu'à 49 exemplaires et 2,00€ HT à partir de 50 exemplaires, Frais d'emballage et de port offerts.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'achat de 50 livrets « A la découverte de ta commune » au prix unitaire de 2,00€ HT.

Ces livrets seront distribués aux élèves de CM1/CM2 à la rentrée scolaire 2010.

11- Fête foraine

Mme Le Pessec, adjointe en charge des fêtes, annonce à l'assemblée que la course cycliste prévue à la ducasse de Pâques a dû être annulée faute de signaleurs. 10 personnes ont répondu favorablement alors que la course nécessite 21 signaleurs.

Elle fait savoir que les frais d'inscription au calendrier seront dus à la société organisatrice.

En ce qui concerne les animations, sont prévus un manège pour les petits, les auto-tamponneuses, et une friterie.

Monsieur le Maire déplore cette annulation, et engage Mme Le Pessec à contacter pour l'an prochain le comité des fêtes et les associations pour que cette course cycliste puisse être organisée dans de bonnes conditions.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, M. Delvaux fait remarquer qu'au niveau de la commission des fêtes il n'a pas été contacté ni invité à une réunion et qu'il n'était donc pas au courant de la situation.

Fête des Mères

Mme Le Pessec fait savoir que la commission des fêtes s'est réunie récemment pour l'organisation de la fête des mères.

Le cadeau proposé est une corbeille avec des produits de beauté d'une valeur unitaire de 15,00€.

L'animation retenue est le spectacle proposé par Vivaris au prix de 1150€.

Les autres propositions émanaient de l'Orchestre Calypso (1200€) et Music Hall (1200€).

Monsieur le Maire demande que désormais le bilan chiffré de chaque festivité ou évènement lui soit présenté ainsi qu'au conseil municipal afin de respecter le budget prévisionnel.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal entérine les décisions prises par la commission des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite que les jeunes ne soient pas oubliés ; et exhorte les élus en charge des fêtes et les conseillers municipaux à apporter pour une prochaine réunion des idées en leur faveur.

12- Projet de halle par la CAPH

Mme Le Pessec fait savoir à l'assemblée que le projet de halle initialement prévu à la Morquenne n'a pas été retenu : en effet, l'implantation de la halle doit être centralisée dans le village.

M. Lorriaux de la CAPH se rendra mardi à Avesnes-le-Sec pour faire le tour du village et voir la possibilité sur la place du Marclau.

Un projet sera ensuite présenté au Conseil municipal.

13- Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Demeulenaere, Chef du Pôle Aménagement Foncier et Animation des Politiques rurales à la Direction départementale des Territoires et de la Mer Nord de Lille, en date du 08 mars 2010.

Le Conseil municipal doit désigner 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement et répondant aux conditions fixées par le 1^{er} alinéa de l'article R.121-18 du code rural. Les 3 premiers seront titulaires, les 2 autres suppléants.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- M. Georges CHEMIN

- M. Alain DEQUEKER

- M. Christophe LALOYAUX

- M. Francis CARRIN

- M. Michel PRUVOT

et M. Edmond SELLIER en cas de désistement de l'un des membres désignés

14- Renouvellement CAE

Monsieur le Maire rappelle qu'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avait été signé en mai 2009 puis prolongé de 6 mois pour un agent des services techniques.

Ce contrat expire le 17 mai 2010.

Monsieur le Maire propose :

- de renouveler ce contrat (devenu CUI/CAE) pour un an, le titulaire du CAE en cours étant éligible pour cette période, et
- dans les mêmes conditions que les précédents contrats, soit 35 heures dont 23 heures ou 20 heures prises en charge par l'état au taux de 95% maximum, le reste étant à la charge de la commune.

Mme D'Amico suggère de signer un CUI (Contrat Unique d'Insertion) en CDD à temps complet, les cotisations patronales étant, selon elle, exonérées en totalité.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, un CUI-CAE sera signé pour un an à compter du 18 mai 2010, tel qu'évoqué par Monsieur le Maire, et proposé au titulaire du CAE en cours, l'intéressé donnant toute satisfaction, et de nombreux travaux étant prévus dans la commune.

15- Emplois en CUI-CAE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 avril 2009 décidant l'embauche de 4 agents en CAE durant 6 mois et propose de reconduire cette décision.

Il précise que ces embauches sont justifiées pour pallier les absences pour congés du personnel titulaire, et par la multiplicité des travaux qui vont être entrepris prochainement dans la commune.

Il rappelle que l'aide financière de l'état peut s'élever jusqu'à 95% du montant brut du SMIC par heure travaillée plus l'exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Décision du Conseil municipal

***Par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée.
Quatre personnes éligibles à un CUI-CAE seront donc recrutées pour 6 mois au plus tard à compter du 1er juin 2010.***

16- Départ d'un agent titulaire des services techniques

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Mme Marie-Lise Paris née Coleau, adjoint technique de 2nde classe dans les classes maternelles de l'école Louis Aragon, a demandé sa mise à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2010.

Il précise que ce poste ne peut être pourvu que par un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), soit à la suite d'un concours, soit par voie de mutation.

Il y a donc lieu de créer ce poste et par conséquent de supprimer le poste d'adjoint technique de 2nde classe pour les classes maternelles.

Les formalités seront faites auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lille.

Décision du Conseil municipal

***A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour
- la création d'un poste d'ATSEM pour les classes maternelles
- la suppression du poste d'adjoint technique de 2nde classe.***

17- Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SIDEGAV en date du 19 février 2010 sur la possibilité par les communes d'instaurer les redevances d'électricité et de gaz.

Les deux délégués du SIDEGAV étant absents ce jour, Monsieur le Maire propose d'évoquer à nouveau ce point lors d'un prochain conseil, pour avoir les explications des délégués et statuer en toute connaissance de cause sur les modalités et les taux pouvant être appliqués.

Après discussion au sein du conseil il invite celui-ci à se prononcer sur un accord de principe. quant à l'instauration de cette redevance.

Décision du Conseil municipal

Par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Conseil municipal donne un accord de principe à l'instauration des redevances d'électricité et de gaz dans la commune d'Avesnes le sec.

Les modalités et les taux applicables feront l'objet d'une prochaine délibération du conseil municipal.

18- Commerces locaux

La vente du presbytère étant imminente, Monsieur le Maire fait part que l'acquisition des bâtiments de MM. Dequeker et Josquin peut se concrétiser.

En ce qui concerne l'achat du bâtiment de M. Josquin, pour lequel l'acte de vente sera établi par Maître BROQUET notaire du vendeur, le Conseil municipal avait déjà pris la décision d'achat lors de la réunion du 03 octobre 2008 au prix de 42.000€ net vendeurs selon estimation des domaines.

En ce qui concerne les bâtiments de M. Dequeker, il rappelle les évolutions suivantes du dossier :

- la mise en vente des bâtiments de M. Dequeker au prix de 250.000€ net vendeur
- l'estimation du Service des Domaines qui s'élevait à 182.000€
- le démontage d'un hangar pris en charge par M. Dequeker
- le prix de vente révisé par le propriétaire suite au démontage du hangar, et fixé à 235.00€ net vendeur

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Mme Placide souhaite se limiter à l'estimation financière réalisée par les Domaines.

De plus elle propose de confier le dossier des commerces locaux à la CAPH par crainte que la municipalité ne soit pas à même de finaliser ce projet.

En réponse M. Seuron précise que dans ce dossier la CAPH a été sollicitée ainsi que la Chambre de Commerce. pour que ce projet, essentiel pour notre commune, soit mené dans les meilleures conditions possibles.

Décision du Conseil municipal

Par 12 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil municipal valide l'achat des bâtiments de M. Dequeker au prix de 235.000€ net vendeur et justifie le dépassement de l'estimation faite par le Service des Domaines par les critères suivants :

- ***le village a besoin de commerces de proximité, notamment pour les personnes âgées,***
- ***l'emplacement est idéal, au centre du village, près des écoles, du cabinet médical et de la pharmacie***
- ***le terrain possède déjà des constructions qui pourront être aménagées***

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour cette affaire; l'acte de vente sera signé chez Maître Broquet, notaire à Bouchain.

Puis, dans le droit fil de ce projet, Monsieur le Maire présente les propositions d'honoraires qu'il a demandées à quatre architectes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage comportant :

- l'étude de faisabilité
 - l'étude (Mission de conception)
 - l'étude (Mission de réalisation)
- M. Stopin architecte DESL de Cisoing n'a pas répondu sur ce dossier étant intéressé par un autre projet.
 - M. Lemant architecte DESL de Valenciennes propose 8,75% du montant des travaux
 - M. Parent architecte DESL, Architecte du Patrimoine de Maubeuge proposait 9% du montant des travaux, mais après négociation propose 8,75%

- M. Popieul architecte DESL de Lille propose 10,2% d'un montant de travaux évalué à 500.000€ HT comprenant les études techniques et VRD.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la nature du projet, de la situation des bâtiments dans le périmètre du château, l'obligation de soumettre le projet à l'architecte des bâtiments de France, il lui paraît souhaitable, à coût égal, pour éviter des difficultés d'instruction de retenir M PARENT, seul architecte du Patrimoine ayant proposé sa candidature.

Décision du Conseil Municipal

Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil municipal, vu que le projet se situe dans le périmètre du château et impose des contraintes en matière architecturale, retient la proposition de M. Parent, architecte DESL, architecte du Patrimoine, pour un taux de 8,75% du montant des travaux.

19- Divers

Travaux rues Henri Barbusse et de la Targette

M. Seuron donne un compte-rendu des travaux actuellement en cours effectués par Noréade sur le réseau de distribution de l'eau, rues Barbusse et de la Targette.

Il fait remarquer que la chaussée est en très mauvais état et qu'il serait judicieux de profiter de la présence de l'entreprise de travaux publics pour refaire le revêtement de la rue de la Targette et celui de la rue Barbusse en partie, entre la rue Victor Hugo et la rue Roger Salengro.

Le coût de ce revêtement, comprenant le rabotage des rives et raccords en extrémité, la mise à niveau des ouvrages existants et la confection d'une couche de roulement en enrobés 0/10 mixtes sur 0,05m, y compris couche d'accrochage, s'élèverait à :

- 12.952,00€ HT (15.490,59€ TTC) pour la rue Barbusse
- 14.065,60€ HT (16.842,45€ TTC) pour la rue de la Targette

Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle accepte de prendre une décision sur ce point.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de prendre position ce jour sur ce point.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la réalisation de ces travaux dans le prolongement de ceux effectués par Noréade.

Le revêtement de la rue de la Targette et d'une partie de la rue Barbusse - entre rues Victor Hugo et Roger Salengro - sera effectué par l'entreprise Lorban TP de La Longueville pour les montants indiqués ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2010.

SITURV

Mme Placide fait part à l'assemblée qu'un nouveau prestataire a été choisi pour les transports ; il s'agit de Veolia.

Cela entraîne des changements sur les réseaux.

Pour Avesnes-le-Sec restent la ligne 514 et le bus pour le collège, mais aucune réponse n'a été apportée à l'attente des parents, à savoir des lignes pour Valenciennes, Cambrai et Bouchain.

Monsieur le Maire précise que cela va à l'encontre du développement durable puisque des transports en commun ne sont pas mis à la disposition des administrés qui sont alors obligés de prendre leur voiture pour se rendre à Valenciennes ou à Cambrai.

Il existe bien « Taxival » mais tout le monde ne pourra pas se permettre d'y faire appel.

Il est regrettable que le plan des transports ait été arrêté avant la concertation des communes pouvant prétendre apporter ce service à leur population.

Monsieur le Maire fait part de l'enquête réalisée dernièrement auprès de la population pour connaître les souhaits en matière de transport afin de confronter les résultats aux attentes de nos concitoyens.

Des résultats en sa possession il lui apparaît que notre Commune ne bénéficiera pas de transport mieux adaptés qu'à ce jour, lesquels ne répondent que très partiellement aux besoins des habitants.

Aussi, il propose d'attirer l'attention du SITURV par courrier par l'intermédiaire du Président de la CAPH, Monsieur BOCQUET et ce au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire
Jean Michel TISON

